



FO

Sud PTT

Pour défendre la Poste service public ! Pour le retrait du projet de loi ! Tous en grève le 24 novembre Décidons la grève jusqu'au retrait !

Nous avons un mois pour gagner !

Avec le vote de la loi au sénat le gouvernement presse le pas et veut imposer son projet à l'Assemblée Nationale le 14 décembre. Il veut prendre de court le mouvement de refus d'une privatisation de la Poste qui monte en puissance dans le pays. Nous devons répondre par la mobilisation.

Les usagers sont avec nous !

2 350 000 français ont voté contre le changement de statut le 3 octobre. Tous les sondages le répètent; il y a une vraie opposition à la privatisation. Une grande journée de manifestation des usagers et des élus est organisée dans tout le pays le 28 novembre; les postiers sont appelés à y participer.

La privatisation c'est encore plus de restructurations !

Nous connaissons Facteur d'Avenir à la distribution, CQC dans les centres de tri, TERRAIN à l'Enseigne et DCC dans les centres financiers. Ces réorganisations dégradent en profondeur les conditions de travail et la qualité de service. Elles sont liées à la marche vers la privatisation; un changement de statut donnera un coup d'accélérateur comme cela a été le cas à France Télécom.

Maintenant les postiers doivent s'engager dans l'action !

Ce sont les postiers qui ont les clefs de la situation. Ce sont eux, par leur action, qui peuvent bloquer le projet de loi. Ils sont assurés du soutien de la population et de nombreux élus. Cette fois-ci, le gouvernement ne pourra pas jouer sur les divisions public-privé.

Pour gagner, construisons un mouvement de grève reconductible ! L'intersyndicale des postiers de l'Isère appelle tous les postiers du département à se réunir en assemblées générales de services pour discuter de l'organisation d'un tel mouvement et à voter des motions.

Elle appelle à la journée de grève nationale à la Poste le 24 novembre.

Seule une grève massive ce jour là montrera au gouvernement que nous sommes prêts à défendre la Poste.

Cette journée doit être le point de départ du mouvement reconductible que nous voulons construire.

Le Mardi 24 novembre

**Nous appelons les postiers à se rassembler à 9h 30
devant la poste de Chavant.**

A la fin de la manifestation, nous organisons une assemblée générale afin de discuter de la poursuite de la grève.

Tous les postiers y sont invités !

La Poste imprivatisable?

Estrosi est un menteur, la preuve par le texte de loi!

Article 1 : La personne morale de droit public La Poste est transformée à compter du 1er janvier 2010 en une société anonyme dénommée La Poste. Le capital de la société est détenu par l'État, actionnaire majoritaire, et par d'autres personnes morales de droit public.

À la date de publication de ses statuts initiaux, le capital de La Poste est, dans sa totalité, détenu par l'État.

En clair ce texte nous dit deux choses :

L'état sera seul actionnaire au moment de la création de la société anonyme. Qu'en sera t'il après?

La réponse nous l'avons au début de l'article : l'état sera actionnaire majoritaire; le complément sera apporté par des personnes morales de droit public; c'est à dire des sociétés où l'État est actionnaire à 51% et le privé à 49%.

Nous pouvons l'affirmer : avec cette loi, il pourra bien y avoir des capitaux privés dans le capital de la Poste.